

STATUTS DE LA FEDERATION NATIONALE DES AMIS DE LA SANTE

Article 1

L'Association dénommée **Fédération Nationale des Amis de la Santé** définissant le groupement d'Associations Départementales d'information, prévention et lutte contre l'alcoolisme, a été fondée en novembre 1978 et comprend des Associations régies par la loi du 1^{er} juillet 1901.

Le titre Amis de la Santé pour les Association départementales sera privilégié sans exclure des associations portant un autre titre dont l'affiliation devra être approuvée par le Conseil d'Administration ou l'Assemblée Générale et figurer sur l'ensemble de leur documentation administrative.

Cette Fédération, avec toutes les Associations qui adhéreront aux présents statuts, est inscrite au registre des Associations du Tribunal d'instance de SCHILTIGHEIM en fonction de sa compétence territoriale sur le lieu de son siège social, et régie par les articles 21 à 79 du code civil local maintenu en vigueur par la loi d'introduction de la législation civile française au 1^{er} juin 1924.

Elle a pour but de représenter auprès des Services Publics, Semi-publics, Organismes Médicaux-sociaux, Associations Familiales et autres, toutes les Associations membres qui offrent leur aide aux usagers abusifs de l'alcool de tous les milieux, avant, pendant et après le traitement approprié à leur personnalité dans le seul but d'obtenir leur réintégration dans les meilleures conditions dans les milieux familiaux, sociaux et du travail.

Ces Associations sont **indépendantes** de toute option **politique, religieuse, philosophique et syndicale**. Elles sont autonomes tant du point de vue financier que juridique. En cas de litige dans un département autonome affilié à la F.N.A.S. , l'autonomie et la neutralité de la Fédération Nationale ne lui permettent pas d'intervenir dans ce département. **En cas de litige causant un préjudice** à la Fédération tant au point de vue **fonctionnel que financier**, celle-ci peut intervenir sur demande de 1/3 des membres administrateurs de l'Association de base.

Le siège social est fixé : 18, rue du parc 67205 OBERHAUSBERGEN

Sa durée est illimitée.